

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 25 FEVRIER 2015

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Approbation comptes de gestion :

Les différents comptes de gestion dressés par Madame BESSON Valérie sont approuvés par le Conseil Municipal.

Comptes administratifs 2014 :

Il est donné lecture des comptes administratifs 2014 qui présentent les résultats suivants :

* Commune :	
Excédent de fonctionnement :	590 445.03 €
Déficit d'investissement :	237 418.94 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	27 206.67 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	124 657.00 €
* Service de l'eau :	
Excédent de fonctionnement :	143 811.58 €
Excédent d'investissement :	15 773.06 €
* Service de l'assainissement :	
Excédent de fonctionnement :	237 793.53 €
Excédent d'investissement :	7 615.24 €
Reste à réaliser en dépenses :	25 000.00 €
* Lotissement des « Merisiers » :	
Excédent de fonctionnement :	0 €
Excédent d'investissement :	0.28 €

Ces différents comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Affectations de résultats :

* Commune :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 : 139 968.61 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 450 476.42 €

* service de l'eau :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 143 811.58 €

* Service de l'assainissement :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre dérogatoire au compte 1068 : 17 384.76 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 220 408.77 €

Adhésion à APPROLYS :

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (1 abstention – Mr PINSARD Thierry) l'adhésion de la commune de SOUESMES à la centrale d'achat APPROLYS sous forme de groupement d'intérêt public, accepte les termes de la convention, autorise monsieur le Maire à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS, désigne pour le représenter à l'assemblée générale d'APPROLYS, monsieur Jean-Michel DEZELU et monsieur Jean-Louis BEAUJEAN (suppléant) et décide d'inscrire au budget primitif la valeur de la cotisation annuelle, soit 50 €.

Convention avec l'association d'éducation chrétienne de SOUESMES :

Le Conseil Municipal approuve la convention pour la mise à disposition du chapiteau, du terrain attenant et des parcelles E.974 – 1232 et 2113 et autorise le Maire à la signer.

Mutualisation des frais de fonctionnement du RASED :

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'adhérer à la convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du RASED à SALBRIS.

Reprise de provision :

Le Conseil Municipal autorise la reprise de la provision de 15 000 € concernant le litige opposant la commune aux consorts AUGER.

Divers :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui lui a été adressé par madame Montaine DESPRE à propos de l'arrêt minute implanté rue de Pierrefitte et du stationnement des camions.

Après échanges de vues, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.